



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Le recteur de l'académie de Nice
chancelier des universités

VU : le décret n°85-88 du 22 janvier 1985 relatif **aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur** ;

VU : l'arrêté du 20 juillet 2015, publié au J.O. du 22 juillet 2015, sur l'organisation du certificat d'aptitude aux **fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur** ;

Rectorat
de l'académie de Nice

Département
des examens et concours

Service des Concours

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

ARRETE

Article 1^{er} : Au titre de l'année 2019-2020, le calendrier pour la session d'examen en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux **fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur** dans l'académie de Nice est fixé comme suit :

Admissibilité :

Date limite de dépôt du dossier d'admissibilité :

Mercredi 04 mars 2020 par voie dématérialisée (Mail ou Efivol)

Epreuve d'admissibilité :

du mercredi 18 mars 2020 au vendredi 10 avril 2020

Admission :

Date limite de déclaration du choix pour l'épreuve de pratique professionnelle :

Vendredi 6 décembre 2019

Epreuve de pratique professionnelle :

du lundi 13 janvier 2020 au vendredi 10 avril 2020

Date limite de dépôt du mémoire professionnel :

Lundi 27 avril 2020 par voie dématérialisée (Mail ou Efivol)

Epreuve de soutenance du mémoire professionnel :

du lundi 11 mai 2020 au vendredi 29 mai 2020

Date du jury d'admissibilité et d'admission :

Mardi 2 juin 2020

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 29 novembre 2019